

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à dix-huit heures,

le **Bureau**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 20
procuration : 2
votants : 22

Date de convocation :
26 juin 2023

PRESENTS : A RIESEN, S BEN OTHMANE, M GENOUD, J-L PECORINI, P-J CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, P CHASSOT, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON, B FOL, A MAGNIN, J LAVOREL, L CHEVALIER, F DE VIRY, F BENOIT.

REPRESENTES : L. DUPAIN par A CUZIN (procuration), V LECAUCHOIS par JC GUILLON (procuration)

EXCUSES : L DUPAIN, V LECAUCHOIS

ABSENTS : J-L PECORINI

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20230703_b_bat_30

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHÉ PORTANT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS (N°202313_CCG) - ATTRIBUTION

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 13ème Vice-Président,

Il a été décidé de rénover l'accès principal du siège de la Communauté de Communes pour y aménager le service d'accueil. Cet aménagement a pour objectifs une meilleure lisibilité, orientation et information pour les administrés ainsi qu'une amélioration de la sécurité des locaux.

Les travaux ont été estimés à 300 000,00 € HT.

Pour ce faire, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique, par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 14 avril 2023 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil de la Collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 15 mai 2023 à 13h00.

La consultation comporte les lots suivants :

- Lot 15 : Démolition - Gros œuvre
- Lot 28 : Menuiseries extérieures - serrurerie
- Lot 36 : Second - œuvre (platerie, faux plafond, peinture)
- Lot 39 : Revêtements de sols souples
- Lot 46 : CVC - Plomberie
- Lot 47 : Électricité - CFO - CFA
- Lot 64 : Cloisons amovibles
- Lot 83 : Enseignes extérieures - signalétique
- Lot 84 : Menuiseries bois - Agencement

Les variantes libres ont été autorisées.

En outre, les soumissionnaires devaient impérativement répondre :

- Aux variantes imposées suivantes :
 - Lot
 n 83 – Enseignes extérieures - signalétique :
 - * Variante imposée n° 1 - Objet : Enseigne extérieure rétroéclairée - Panneaux tôles
 - Lot
 n 84 – Menuiseries bois - Agencement :
 - * Variante imposée n° 1 - Objet : Banque d'accueil
 - * Variante imposée n° 2 - Objet : Assise d'accueil
 - * Variante imposée n° 3 - Objet : Banquette à l'entrée de chaque salle annexe
- Aux prestations supplémentaires éventuelles suivantes :
 - Lot
 n 15 – Démolition - Gros œuvre :
 - * PSE n°1 - Objet : Béton ciré
 - * PSE n°2 - Objet : Sol résine et ragréage
 - Lot
 n 36 – Second - œuvre (platerie, faux plafond, peinture) :
 - * PSE n° 1 - Objet : Nettoyage de la façade principale
 - * PSE n° 2 - Objet : Peinture sur plinthes en bois
 - * PSE n° 3 - Objet : Sol résine
 - Lot
 n 64 – Cloisons amovibles :
 - * PSE n° 1 - Objet : Covering des portes existantes
 - * PSE n° 2 - Objet : Covering sur parois intérieures
 - * PSE n° 3 - Objet : Vitrophanie intérieure - logo - SAS
 - * PSE n° 4 - Objet : Vitrophanie intérieure - bandes de signalisation des surfaces
 - Lot
 n 83 – Enseignes extérieures - signalétique :
 - * PSE n° 2 - Objet : Nettoyage de la façade principale
- Lot n 84 – Menuiseries bois - Agencement :
 - * PSE n° 4 - Objet : Covering des portes existantes
 - * PSE n° 5 - Objet : Plinthes

15 plis sont parvenus dans le délai imparti.

Concernant le lot 46 : CVC – Plomberie, aucune offre n'était parvenue dans les délais. Aussi, en application de l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, le dossier de consultation a été transmis directement à l'entreprise BENOIT GUYOT pour une négociation de gré à gré.

L'analyse des offres a été réalisée par notre maître d'œuvre conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Les résultats de cette analyse ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats réunie le 3 juillet 2022. Au vu des résultats de cette analyse et du classement en résultant, la Commission propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Lot	Entreprise	Choix offres de base/variantes/PSE	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Lot 15 : Démolition - Gros œuvre	EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE SAVOIE	Offre de base + PSE béton ciré et réagréage	62 212,50 (36 287,5+25 500+ 425)	74 655,00
Lot 28 : Menuiseries extérieures - serrurerie	ALU CONCEPT HABITAT	Offre de base	45 721,17	54 865,40
Lot 36 : Second - œuvre (platerie, faux plafond, peinture)	En cours de négociation			
Lot 39 : Revêtements de sols souples	SEVASOL	Offre de base	19 200,22	23 040,26
Lot 46 : CVC - Plomberie	BENOIT GUYOT	Offre de base	10 327,62	12 393,14
Lot 47 : Électricité - CFO - CFA	GRANDCHAMPS FRERES	Offre de base	44 881,75	53 855,10
Lot 64 : Cloisons amovibles	DIMATER	Offre de base	5 682,73	6 819,28
Lot 83 : Enseignes extérieures - signalétique	BOA	Offre de base – enseigne extérieure rétroéclairée – panneaux dibond + variante enseigne extérieure rétroéclairée – Panneaux tôles	20 290,34 (19 930,34+ 360)	24 348,41
Lot 84 : Menuiseries bois - Agencement	TORUNSKI ASSOCIES	Offre de base + Variante 1,2,3.	56 336,10 (51 815,78 (offre de base + 4 880,32 variantes)	67 603,32

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,
 Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
 Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ HT et < à 2M€ HT, prendre toute décision de les conclure et de les signer ,
 Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 03 juillet 2023,*

IL EST PROPOSÉ AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Article 1 : de retenir les offres économiquement les plus avantageuses indiquées ci-dessus.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdits marchés et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le :

Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.